
Des cabanes quand même, encore et toujours

Huts, huts... and then some

Colette Pétonnet

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/tc/5775>

DOI : 10.4000/tc.5775

ISBN : 1952-420X

ISSN : 1952-420X

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 5 septembre 2011

Pagination : 194-199

ISBN : 978-2-7351-1410-8

ISSN : 0248-6016

Référence électronique

Colette Pétonnet, « Des cabanes quand même, encore et toujours », *Techniques & Culture* [En ligne], 56 | 2011, mis en ligne le 30 novembre 2011, consulté le 21 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/tc/5775> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/tc.5775>



© R. Soldon

Colette Pétonnet

Directeur de recherche honoraire du CNRS
colette.petonnet@wanadoo.fr

Habiter le Temporaire - III

Techniques & Culture 56, 2011/1 : 194 - 199

DES CABANES QUAND MÊME, ENCORE ET TOUJOURS

Des cabanes ces « petites habitations grossièrement construites », comme dit *Le Robert*, se laissent voir un peu partout dans le monde. Cabanes de chantier, de jardin, de pêcheur, de vigneron, de berger ou d'alpage, de plage, dite alors cabanon, abri d'une nuit ou d'une saison, toutes sont associées à des tâches précises, professionnelles ou ludiques. Leur lieu d'implantation en plaine, en montagne, à la mer, indique leur caractère : ce sont des habitations à usage d'appoint, temporaires, saisonnières, secondaires, jamais principales et toujours « humbles ». Petites et succinctement équipées, elles prouvent combien l'homme sait se suffire de peu – une couche, un foyer, un point d'eau pas trop loin – des âges anciens aux temps modernes et jusqu'aux brise-vent sans toit des nomades australiens. On peut même jouer à y habiter vraiment, comme dans une vraie maison, avec moins de contraintes qu'à l'accoutumée, puisque par essence le logis est ailleurs.

Les cabanes ont fait partie du paysage apparemment sans déranger personne et comme telles n'ont guère mérité d'attention : quelques rares spécimens pour « Le Patrimoine », un mémoire à l'école d'architecture sur celles que dévoile le train de banlieue à l'arrière des jardins, savoir-faire composant avec le non-professionnalisme et la récupération astucieuse des matériaux.

C'est pourquoi il faut louer les chercheurs qui se sont réunis autour du thème de l'habitat léger, mobile, provisoire, ou précaire, dans tous les cas non-ordinaires, car leur approche diversifiée ouvre des perspectives plus larges qu'on aurait cru et soulève immédiatement des paradoxes.

Les constructions légères, avec ou sans roues, destinées au travail ou au loisir, répondant ou non aux normes de confort et de salubrité, baraques, caravanes, logécos,

mobile-homes et tentes éphémères, toutes ont en commun l'absence de fondations dignes de ce nom. Renversables d'un coup de boutoir, leur emprise est dérisoire sur un sol qui ne leur est pas toujours acquis ou permis. Si donc elles s'incrument dans la durée et s'agglutinent en nombre, en vertu d'un ancien droit coutumier détourné comme sur le littoral camarguais, sur les collines de Rio, autour de Lisbonne et d'autres grandes villes qui n'ont pas su endiguer le flux des immigrants, ces habitations, perdant *ipso facto* leur caractère temporaire, devenues principales, sont du même coup qualifiées de précaires ou d'indignes, qualificatifs également attribués à leurs occupants. On entre là dans la catégorie d'un habitat réprimé.

Il est rare de voir invoqué l'état de nécessité comme « un droit fondamental vieux de 3000 ans » (Mésini dans ce volume). Les pouvoirs publics n'ont qu'une alternative : détruire le quartier non conforme à la loi, ou, malgré l'infraction au droit du sol, raccorder quelques branchements d'eau ou d'électricité, par humanité, ce que d'aucuns appellent laxisme, ou simplement faute d'autre solution. Les habitants de ces baraques groupées et stigmatisées, qui rivalisent d'inventivité dans l'art de récupérer et de réutiliser les matériaux, développent une sociabilité consentie, fonctionnelle, voire harmonieuse.

Si les Aborigènes du désert australien abandonnent les locaux fournis par l'administration au profit de campements peu abrités, ces brise-vent si aisément installés et quittés, ce n'est pas par négligence ou incapacité, mais parce que « les maisons construites par l'administration ne permettent pas de satisfaire les impératifs de l'organisation sociale et territoriale particulière » (Douset dans ce volume). A *contrario* je peux dire d'expérience que l'auto-construction, même précaire, le permet toujours.

La norme est une règle de droit obligeant à respecter des règles de conduite. Celles-ci plutôt créées pour protéger les occupants, aboutissent à une uniformisation des modes d'habiter avec des répercussions sur le droit de propriété, car il n'est pas dit que l'on puisse habiter comme on veut sur son propre terrain. Une construction sans fondations de moins de 20 m² est néanmoins soumise à déclaration préalable.

Mais l'équité est une source de droit autonome. Dans un litige le juge peut interpréter la loi « *in favorem* » si l'état de nécessité est invoqué. C'est pourquoi, malgré la lutte contre la prolifération des constructions « sauvages », nombre d'infractions échappent à la répression, cabanons peu à peu équipés, caravanes lentement sédentarisées, bénéficiant d'autorisations orales ou tacites. Le récent droit au logement se heurte aux mesures de lutte contre l'habitat indigne.

L'interprétation des textes autorisant l'implantation des habitations légères de loisirs (HLL) et des habitations mobiles de loisirs (HML), présente de réelles difficultés auxquelles n'est pas étranger le statut des occupants lui aussi entré en considération.

Les terrains de camping sont réservés aux campeurs mais certains étudiants y vivent presque à l'année dans des mobile-homes, faute de logement accessible ; la complicité du gardien, l'hiver, s'étend parfois à quelques sans domicile fixe (SDF) ou femmes seules qu'il abrite des regards derrière des buissons.

Les élus disposent d'un droit discrétionnaire autorisant à titre expérimental « des hébergements de stabilisation », généralement des chalets légers pour accueillir des SDF. Le maire peut aussi interdire le raccordement définitif au réseau alors qu'il l'avait permis provisoirement pour les ouvriers d'un chantier, par exemple, ou des forains. Si des Roms ont bénéficié, pour un temps, d'un tel terrain, l'interdiction au raccordement définitif fait tomber leur installation sous le coup de la loi sur l'habitat insalubre, ce qui permet de les expulser aisément « La doctrine est à géométrie variable » (Mésini *ibid.*).

Qu'en est-il dès lors des tipis et des yourtes, ces tentes habitées en permanence et groupées, non sur le sol mais en associations de défense, et qui refusent précisément le raccordement au réseau? Ce nouvel habitat qui se veut autonome est délibérément choisi en résistance à des lois et des normes jugées obsolètes et en accord avec des principes écologiques mis en œuvre. Les implantations sont soumises à divers arbitrages, cas par cas.

On pourrait aussi s'interroger sur le retour à ces formes rondes. Est-ce un retour? La yourte est-elle comparable à l'organisation sociale et spatiale autour du lit central de la tente touarègue, elle aussi respectueuse de l'environnement mais conçue pour parcourir un itinéraire immuable? Un informateur (occidental) dit: « *le tipi c'est un habitat super parce que tu es en cercle, tu as le feu au milieu* ». Les archéologues du néolithique seraient tentés de voir l'abandon des formes rondes des chasseurs-cueilleurs au profit du rectangle avec partition intérieure lors du passage à l'agriculture et l'élevage, mais leur prudence nous incite à ne voir là aucune hiérarchie, à ne pas être tenté par une interprétation de ce type.

Serait-ce alors le souvenir lointain de la coexistence des formes qui ferait (re)naître ces manières d'habiter, nouvelles sans doute mais pas neuves? À moins qu'il ne s'agisse que de la pression de la nécessité: le manque de logements, le prix prohibitif des locations, la spéculation immobilière chassent les classes moyennes et les jeunes générations vers la campagne où ces tentes s'intègrent sans nuisance dans l'environnement. Dans cet ordre d'idées, dans un contexte de pénurie de logements, le conteneur maritime recyclé en habitation présente un autre paradoxe.

Disponible par milliers, peu cher, parfaitement normé, empilable, aux parois isolées, correspondant aux normes anti-sismiques puisque résistant à la houle, il suffit de lui ouvrir des fenêtres et de le brancher aux réseaux pour en faire un module habitable avec chambre de 20 m². Construire des cités en empilements de conteneurs résoudrait bien des problèmes, en Haïti et ailleurs. C'est ce qu'ont compris les ouvriers coréens qui les ont détournés en maisons et magasins d'un confort supérieur aux baraques de carton qu'ils ont remplacées.

Mais, malgré quelques réalisations à Londres, en Hollande, en Allemagne, au Havre, notamment en zone portuaire où des friches sont à requalifier, les élus et autres décideurs



© I. Sénépart

Habitation provisoire à Marseille dans le quartier d'Arenc, septembre 2011

Après expulsion de la « Porte d'Aix » à Marseille en août 2011, les Roms se sont réfugiés aux alentours dans des habitats de fortune.

opposent une certaine résistance à l'idée de cités en conteneurs; ils expriment des craintes à propos de « la marchandisation des occupants », « le déracinement », ou se perdent en polémiques concernant l'allocation logement à cause de l'absence de fondations, comme si l'habitat modulaire mobile échappait aux convenances ou à la raison, comme si en l'acceptant on commettait une transgression. C'est pourquoi en France on y a placé une population spécifique (étudiants) et en Corée, un centre culturel allemand (pas d'habitants).

Il faudra pourtant parvenir à sa reconnaissance; le flux des conteneurs est ininterrompu et les « boîtes » sont déjà réparées et réaménagées pour d'autres usages par des entreprises prospères. L'évolution ne fait que commencer. La mondialisation occasionne des fractures dans le tissu urbain, des espaces transitoires que les conteneurs sauraient meubler. D'autres changements se préparent, qui combleraient Hector Horeau (1801-1872) cité à bon droit par Le Marchand et moi-même (Pétonnet 2000) pour sa clairvoyance. Tout le monde a admiré les projets de Horeau sans jamais lui permettre de les réaliser: ses habitations auraient été incombustibles, ensoleillées, équipées de terrasses jardinées et de réservoirs à filtre recueillant l'eau de pluie. Il prévoyait aussi des constructions démontables, portatives, roulantes. Quand il est mort en 1872, laissant seulement des épures et des écrits, il a dit « *l'avenir, quoi qu'on fasse, me donnera de plus en plus raison* » (Pétonnet *ibid.*).

Que le souci urbanistique ne nous fasse pas oublier le berger, le chalet d'alpage et les cabanes secondaires aux étapes de la transhumance, habitat rarement étudié dans le pastoralisme.

La cabane de berger semblerait la plus historique, traditionnellement adaptée au milieu, la moins problématique, mais il appert que « ce lieu de vie et outil de gestion de l'estive », quoique moins rudimentaire qu'autrefois, ne répond plus exactement aux exigences nouvelles de la profession: responsabilité accrue sur un troupeau plus vaste, respect des contrats agri-environnementaux, et surtout réintroduction du loup. Ce danger ne permet plus de laisser les brebis dormir en herbage d'altitude sans surveillance la nuit. Mais les allers et retours quotidiens de l'alpage à l'enclos du berger, plus bas, fatiguent le troupeau, désorganisent le pâturage, et la concentration des déjections donne le piétin et pollue l'eau.

Reste alors à construire une cabane d'appoint, là-haut près des bêtes, dans le vent coupant des crêtes et la froidure de l'aube, en position extrême, là où les anciens bergers ne s'installaient jamais. Ces cabanes de 9 m², dites « de prédation », sont arrimées au sol par des câbles et leur toit de tôle descend jusque par terre pour un maximum de protection de l'homme et du chien. Elles sont héliportées. Ce modèle, après d'autres essais, quasi autonome, modelé par la nécessité, paraît le mieux adapté et les politiques devraient mettre en œuvre rapidement sa normalisation.

Rudimentaires ou normés, novateurs ou traditionnels, ces habitats légers, mobiles, ou temporaires, dans tous les cas non - ordinaires, que j'appellerais pour synthétiser des habitats à légèreté d'ancrage, montrent tous, où qu'ils soient, une adaptation évolutive au monde qui vient, aux difficultés économiques et à la mondialisation. Ils sont les signes annonciateurs d'un futur encore inconnu où l'on assisterait à la fois à une densification-surélévation des immeubles à ancrage lourd et à une prolifération de structures légères à faible empreinte écologique sur les territoires transitoirement vacants. Ils méritent toute notre attention.

La cabane n'est pas une figure anodine. Complexe, diversifiée, mouvante, révolutionnaire ou rebelle, secourable, c'est un phénomène social total à dimension universelle qu'il faut continuer d'explorer.

NOTES

Photo d'ouverture : Bidonvilles de Morro dos Prazeres, Rio de Janeiro, Brésil.

RÉFÉRENCES

Pettonnet, C. 2000 Prospective rétrospective, *Ethnologie Française* 2000/3 (XXX), 423 : 427.

RÉSUMÉ

Des Cabanes quand même toujours et encore. Dans ce texte conclusif Colette Pétonnet, s'appuyant sur sa longue expérience des bidonvilles, parcourt le *Thema*. Elle met en exergue la diversité des cabanes de par le monde, les questions profondes qu'elles soulèvent et qui renvoient à des faits de société et à des mécanismes profondément humains.

ABSTRACT

Huts, huts... and then some. In a form of concluding remarks, Colette Pettonnet, using her long-term research on slums, goes through the *Thema*. She points out the worldwide diversity of hut-dwelling, the issues these types of settlement raise, and how they highlight both wider social phenomena and profoundly human dimensions.

MOTS CLÉS

Cabane, habitations légères, fait social total, phénomène universel

KEYWORDS

Cabin, light dwellings, total social fact, universal phenomenon